



Circulaire n° 3850

Circulaire

aux administrations communales,

Objet : Questionnaire destiné aux membres de la commission consultative d'intégration

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une circulaire de Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration concernant le sujet sous rubrique.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding



Luxembourg, le 22 mai 2020

Circulaire

aux administrations communales

Objet: Questionnaire destiné aux membres de la commission consultative communale d'intégration (CCCI)

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir un questionnaire destiné aux membres de la commission consultative communale d'intégration (CCCI). Ce questionnaire a été élaboré par le département de l'intégration du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région en collaboration avec le SYVICOL.

Le Grand-Duché de Luxembourg est le pays de l'Union européenne qui compte la plus grande part d'habitants de nationalité étrangère. Il importe d'aller au-delà du simple constat et d'œuvrer de concert pour passer de la simple coexistence des différentes cultures à une société qui favorise l'intégration de tous les résidents du Grand-Duché de Luxembourg. Les communes, vu leur proximité des citoyens, jouent un rôle clé dans ce processus.

La loi du 16 décembre 2008 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg, qui rend obligatoires les commissions consultatives communales d'intégration (CCCI), et le Règlement grand-ducal modifié du 15 novembre 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des CCCI y afférent sont des moyens pour épauler les communes dans leur travail d'intégration.

Objectif

Le présent questionnaire disponible en deux langues (français/allemand) sert d'état des lieux réservé à un usage interne. Les informations fournies seront traitées de manière confidentielle par les deux partenaires et ne seront pas transmises à des tiers. Elles serviront à analyser l'implémentation de la législation en vigueur et la faisabilité de sa mise en œuvre. Dans le souci d'accompagner au mieux les communes et leurs CCCI respectives, elles permettront



également d'identifier les besoins des CCCI pour mener à bien leurs missions et de procéder, le cas échéant, à une révision des deux textes législatifs.

Lien

<https://etat.emfro.lu/s3/Questionnaire-CCCI>

Diffusion

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ce questionnaire à tous les membres de la CCCI avec prière de bien vouloir y répondre avant le 15 juin 2020.

Veillez agréer, Madame le Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de notre parfaite considération.

Corinne Cahen
Ministre de la Famille et de l'Intégration